



Assurance casse Rue du commerce / ALLIANZ

Par **pascalla**, le **11/04/2013** à **13:20**

[fluo]bonjour[/fluo]

Rue du commerce nous invite à souscrire une assurance vol-casse pour tout matériel acheté ... Promesses attrayantes : [s]"Gardez l'esprit libre et garantisiez votre produit contre la casse

- *En cas de casse faites réparer votre produit garanti à notre charge ou recevez un bon d'indemnisation s'il n'est pas réparable*
- *Nous vous garantissons une prise en charge immédiate par téléphone au prix d'un appel local*
- *Aucun frais supplémentaire n'est à prévoir. Nous prenons en charge le transport pour réparer votre produit garanti*

Nous vous garantissons un sinistre par an quelle que soit l'option de la garantie choisie"[/s] - extraits du site-

Pas de contrat accessible avant la souscription, juste des promesses ...

Dans les 15 jours vous recevez un "contrat" qui ne correspond pas aux promesses, vous pouvez le dénoncer en lettre RAR (non remboursée bien sur) et si vous avez besoin de faire valoir ce contrat, SBP (le courtier) et ALLIANZ (l'assureur) vous invoqueront selon le cas une négligence de votre part ou un "vice caché?".

Quant à Rue du commerce, (le vendeur qui vous a allèché) ils bottent en touche : "En l'occurrence, dans la situation présente, ça n'est pas Rue Du Commerce qui refuse la prise en charge, mais bien le gestionnaire de sinistre, dont vous avez accepté les conditions du contrat lors de votre achat. " -ce qui n'est pas le cas car vous avez reçu le-dit contrat 15 jours après votre achat.

En conséquence, je m'apprête à lancer 2 actions :

Une première, au Civil devant le juge de proximité de mon domicile contre Rue du commerce, SBP et ALLIANZ ...

Une deuxième, au pénal contre Rue du Commerce pour "Tromperie sur les qualités

substantielles de la chose vendue"...
Qu'en pensez-vous ? [fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **11/04/2013 à 18:08**

bonjour,
bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Par **Team_RueduCommerce**, le **16/04/2013 à 11:39**

Bonjour pascalla,

Suite à notre conversation téléphonique du 15/04/2013, je vous ai proposé l'échange ou le remboursement de la tablette, malheureusement cette offre ne vous convenait pas.

J'ai donc répondu à votre dernier email.

Cordialement,

Ingrid

Par **didier6259**, le **07/03/2014 à 14:49**

[fluo]bonjour[/fluo]

Grosse arnaque, j ai pris cette assurance casse et vole ,pour la tablette de ma fille, celle ci et tomber, et rien ne marche, bande escroc ,

Par **alterego**, le **07/03/2014 à 19:44**

Bonjour,

Je ne connais pas beaucoup d'assurés (dont je suis) particulièrement tendres avec les assureurs, aussi, avant de faire usage de noms d'oiseaux qui ne règlent pas les litiges, je ne saurais trop les inviter à lire les conditions générales et particulières de leurs contrats.

Ce type de contrat comporte de nombreuses conditions **et surtout d'exclusions** que les assurés ignorent pour avoir négligé d'en prendre connaissance ou bien, quand ils l'ont fait, de ne pas les avoir comprises.

Ceux qui ne savent pas le faire, consulteront un organisme de consommateurs qui saura les éclairer et, si ils le souhaitent, leurs obtiendra gain de cause tout autant que le sinistre soit

couvert, ce qui est toujours plus agréable que d'hurler avec la meute et qui ne rapporte rien.

Cordialement